



Merci d'adresser votre correspondance au :  
163, Quai du Docteur Dervaux  
92601 Asnières sur Seine Cedex

Asnières-sur-Seine, le 7 juin 2011

Communauté d'Agglomération du  
Pays d'Aix-en-Provence  
Hôtel de Boadès  
8 place Jeanne D'Arc  
CS 40868  
13626 Aix en Provence Cedex 1

A l'attention de Madame le Président

N/réf: PZ/eb/11-033

Objet : DSP Très Haut Débit sur le Pays d'Aix – Conditions de prise en compte d'une partie du kit satellite

Madame,

Conformément à l'annexe 1 B de la Convention qui nous lie, nous vous confirmons notre engagement à répondre à toute demande d'un usager issu du territoire de la Communauté du Pays du Pays d'Aix par une solution offrant un débit minimum de 2 Mbps.

Afin de répondre à cet objectif, Capaix Connectic a déployé plusieurs technologies :

- Le dégroupage de NRA (18 à ce jour + 2 nouveaux à venir entre 2011 et 2012)
- Le déploiement d'un réseau de 4 antennes Wifimax.

Néanmoins, du fait de la topologie du Pays d'Aix, certains usagers ne pourront être desservis par ces deux technologies. Dans ces cas précis, Capaix Connectic s'appuie sur la technologie satellitaire afin de répondre à son engagement de couverture.

Cependant, les kits d'installation satellitaire sont onéreux. On constate un prix d'environ 399 € TTC pour les kits d'installation. Afin de ne pas créer de conditions discriminatoires entre les usagers, il est prévu que Capaix Connectic fasse appel aux fonds de réserve prévus en annexe 12 de la Convention qui nous lie (40 K€ H.T. par an durant 5 ans) pour annuler l'écart entre le coût d'acquisition du kit d'installation satellitaire et le coût du CPE en Wifimax (99 € TTC).

Vous trouverez ci-dessous les conditions de prises en compte par Capaix Connectic de ce surcoût.

L'utilisateur devra fournir à Capaix Connectic :

- un état d'inéligibilité au DSL à 2 Mbps issu de sites internet tels que ([www.ariase.com](http://www.ariase.com), [www.degroupetest.com](http://www.degroupetest.com), [www.dsl-valley.com](http://www.dsl-valley.com)). Cet état devra

indiquer que l'utilisateur ne peut pas disposer d'un débit minimum de 2 Mbps et que sa ligne est située à plus de 5.000 mètres du NRA auquel elle est raccordée.

- Pour les usagers issus des communes de Rousset, Châteauneuf le Rouge, Puylobier, Peynier et Meyrargues : un état d'inéligibilité au Wifimax fourni par Ozone (fournisseur d'accès au Wifimax sur le territoire de la CPA). Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'Ozone :  
Tél. :09.73.01.1000 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)  
Fax. :02.33.60.50.07  
E-mail : [contact@ozone.net](mailto:contact@ozone.net)  
Web : [www.ozone.net](http://www.ozone.net)  
Courrier : 53 avenue de la Pierre Vallée,  
ZA de l'Estuaire  
50220 Poilley (France)
- Copie de la facture du kit d'installation et du justificatif de règlement d'un des fournisseurs de services satellitaires conventionnés avec Capaix Connectic (SHD, Nordnet, Vivéole ou Alsatis).

Sur la base de ces documents Capaix Connectic enverra un chèque plafonné à 300 € TTC à l'attention de l'utilisateur qu'il pourra créditer sur son compte.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions de croire, Madame le Président, à l'expression de notre considération distinguée.

Patrick Zentar  
Directeur Délégué